

MARCHÉ DE MORGES La sécurité en matière d'incendie en cas de forte affluence est délicate à gérer. Le SIS Morget veille au grain.

Savoir minimiser les risques



Les périodes de forte affluence sur le marché de Morges peuvent entraver le déplacement des véhicules de pompiers lors d'une éventuelle intervention en vieille-ville de Morges. Mais ces dernières années, aucun sinistre d'envergure n'a nécessité d'action durant ces périodes. SAMUEL FROMHOLD

SYLVIE GUGGENHEIM

sguggenheim@lacote.ch



«Il n'y a pas de problèmes particuliers en matière de sécurité incendie lors du marché. En revanche, le fait qu'il draine du monde peut devenir problématique si les services du feu devaient intervenir», explique, en préambule, Eric Henry, commandant du Service incendie et secours du Morget (SIS).

Les samedis de marché, la foule envahit la Grand-Rue à certaines heures et risque de gêner l'arrivée des pompiers si un feu se déclarait dans un bâtiment.

Passage d'accès

Pour minimiser les risques, les stands doivent donc être disposés de façon à ce que les véhicules du SIS puissent accéder facilement à la vieille-ville. C'est d'autant plus important que les maisons de la Grand-Rue ne sont pas accessibles depuis les avenues parallèles. «Nous avons besoin d'un passage de 3,5 mètres au minimum pour qu'un véhicule lourd puisse circuler.»

Cette exigence explique la dis-

position actuelle des stands qui ne pourraient par conséquent pas être placés au milieu de la rue, comme cela avait été suggéré par certains membres du comité de l'association Coordination des commerçants de Morges (COOR). L'artère n'est en effet pas assez large pour laisser un passage suffisant de chaque côté en cas d'intervention de pompiers.

«Que le tonne-pompe soit situé 20 mètres plus loin n'est pas grave. Par contre, en cas de sauvetage de personnes, par exemple, le véhicule échelle ne peut pas être stationné n'importe où et il doit pouvoir arriver sur place», détaille le commandant.

Le non-respect de cette norme pourrait avoir des conséquences catastrophiques dans le cadre d'une intervention compliquée. «Si on doit intervenir pour éteindre le feu d'un bâtiment un jour de marché, il faudrait probablement déplacer une ou deux tentes, mais imaginez qu'il faille en bouger une trentaine... Le temps d'intervention ne serait plus acceptable.»

Collaboration tacite

Reste que même si cette exigence est respectée – ce qui est

en général le cas –, les jours d'affluence sont plus délicats à gérer que les autres.

«Il est clair que si nous devions éteindre un feu de toiture dans une maison au milieu de la Grand-Rue entre 10 et 11 heures un samedi matin, nous ferions probablement intervenir un deuxième groupe de pompiers en renfort», assure le commandant. A cela s'ajoute un risque typique à une vieille-ville: celui d'une propagation plus rapide du feu entre maisons contiguës.

«Nous n'avons pas de procédure d'intervention particulière, mais nous collaborons avec la police, qui serait chargée en cas d'incendie de garantir la sécurité d'accès. Nous avons une convention tacite.» Cependant, en quatorze ans, Eric Henry n'a jamais eu à affronter un feu de bâtiment ou d'appartement un jour de marché.

Moments critiques

«Le seul cas où nous avons dû intervenir un jour de marché avec une forte affluence, c'était à cause d'une fourgonnette en feu. Nous nous sommes alors aperçus de la difficulté d'accès. Par bonheur, il n'y avait ni tente ni autre véhicule à proximité. Nous avons eu de la

chance.»

Outre le risque lié à la difficulté d'accès en raison de la foule, deux moments sont particulièrement critiques en matière de risque: lors de la mise en place du marché le matin et en fin de matinée. Ce sont les heures où les marchands viennent déposer leurs marchandises avec leurs véhicules, ce qui rend l'accès aux éventuels services d'urgence d'autant plus difficile.

De plus, la présence des fourgonnettes augmente les risques d'incendie et peut même en être l'origine, par exemple en raison d'éventuels problèmes électriques. Enfin, de façon générale, les matériaux susceptibles de s'enflammer sont plus nombreux, comme les toiles de tentes.

Cela étant, les services de défense incendie ne passent que rarement contrôler que toutes les normes sont respectées, la police du commerce restant vigilante à cet égard.

Il n'y a que lors des grands marchés de printemps ou d'automne que le SIS est plus vigilant, car il y a plus de monde et de nombreux marchands occasionnels ne connaissent pas les normes. ☉